NOUVELLES LOCALES.

M. Taillefer Levêque est arrivé la semaine dernière de Chicago.

Dimanche dernier a eu lieu à la cathédrale la Bénédiction des enfants de la paroisse.

M. J. E. D'Amour est parti lundi dernier pour un voyage de quelques semaines à Montréal.

M. S. A. D. Bertrand, député de St. Boniface est arrivé la semaine dernière d'un voyage d'affaire à Montréal.

M. Eugène Paradis a été nommé à un emploi aux bureaux des douanes à Winnipeg, en remplaçant feu J. C. Augé.

M. A. F. Martin et M. Ducasse sont arrivés la semaine dernière de Fort Pelly, ayant terminés leurs travaux d'arpentage.

A louer une belle résidence sur la rue Notre-Dame, beau jardin, hangar, écuries, puit, etc. S'adresser à M. Gauvin bureau du journal.

M. Alf. Lévêque a ouvert de nouveau son magasin de liqueur sur l'Avenue Taché, porte voisine de l'épicerie de T. Pelletier à St Boniface.

Il est question d'un nouveau magasin de marchandises sèches au printemps à St. Boniface, tenu par un canadien français bien connu du public.

M. Ledoux de McCreary à épousé, mardi dernier Melle Eugénie Martin de St. Boniface. Nous souhaitons aux nouveaux mariés longue vie et bonheur.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leurs souscription. Nous les avertissons que désormais les abonnements devront être payés à M. Gauvin, 366 Rue Main.

M. Lucien Dubuc fils de l'honorable juge Dubuc vient de passer avec succès ses examens de droit et a été admis au Barreau en la double qualité d'avocat et d'avoué. M. Lucien Dubuc fait honneur à sa race, et nous devons lui savoir gré de soutenir par son merite et son travail la réputation du nom Canadien en notre Province.

La troisième course de la série établie par le club "Le Voyageur" a été courue dimanche après midi. Alex Chabot, premier fit la course en 39½ minutes Dans la course pour juniors H. Phaneuf fit le parcours en 46 minutes, gagnant sur Alp. Brissette par une longueur de raquette.

A Turenne troisième 47½ minute Grande sortie jeudi soir et lundi.

Charmante et brillante soirée ces jour dernier au Collège de St. Boniface où les élèves fêtaient l'arrivée de leur nouveau Superieur le Rev Père Bourgeois S. J.

Pour être du plus pur classique le programme n'en était pas moins attrayant et nous devons en féliciter les interprêtres habiles, MM. Collin, Bellavance, A. Bertrand, L. Pambrun, J. Levêque, A. Laurendeau, A. Hogue, A. Belliveau.

Une augmentation de 25 millions.

Le bilan officiel du commerce du pays pour les premiers six mois de la présente année fiscale a été rendu public samedi.

Il indique les opérations depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre.

Ces chiffres dépassent non seulement tous les résultats obtenus jusqu'aujourd'hui, mais aussi les espérances de nos gouvernants eux mêmes, pourtant si confiants dans les effets de l'impulsion qu'ils ont donné aux affaires, par leur réduction particulière sur les marchandises anglaises et l'augmentation des facilités de transport.

On lira avec intérêt chacun de ces chiffres.

Le commerce total du pays, du 1er juillet 1899 au 31 décembre 1899—a été de $203,491,615.

Durant les six mois correspondants de l'année précédente, ce commerce avait été de $177,864,-318.

Augmentation pour les derniers six mois de l'année 1899 $25,627,297.

Durant les derniers six mois nous avons vendu à l'étranger pour une valeur de $109,793,755

Durant la période correspondante de l'année précédente nous avions vendu pour $98,902,-983.

Augmentation pour les derniers six mois seulement de l'année 1899 : $10,890,772.

Autre détail bon à connaitre, ce sont les opérations du mois de décembre, en particulier, le dernier des six mois expirant le 31 décembre 1899, afin de voir si le boom se ralentit ou s'il continue sa marche ascendante.

Le commerce du pays en décembre 1899 a été de $35,419,771

En décembre 1898, il avait été de $27,597,484.

Augmentation en décembre 1899 : $7,822,287.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs.

A l'Editeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de........................

pour..........................mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante :

Nom...

Paroisse.....................................

Province ....



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.